

**Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial**

**Plan  
stratégique  
2007-2011**

**Commission  
d'évaluation  
de l'enseignement  
collégial**



**Plan stratégique**

*2007-2011*

Québec 

Ce document a été réalisé par  
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
800, place D'Youville, 18<sup>e</sup> étage, bureau 18.01  
Québec (Québec) G1R 5P4  
Téléphone : 418 643-9938  
Télécopieur : 418 643-9019

Ce document peut être consulté sur le site Internet  
de la Commission à l'adresse suivante :  
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Le plan stratégique 2007-2011  
a été adopté à la 184<sup>e</sup> réunion  
de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 14 juin 2007

Dépôt légal 2007  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 978-2-550-50955-4 (version imprimée)  
978-2-550-50956-1 (version PDF)  
© Gouvernement du Québec

# Table des matières

<b>Mot de la présidente</b> .....	5
<b>Vision, mission et valeurs</b> .....	7
Vision .....	7
Mission et valeurs .....	7
<b>Activités et fonctionnement de la Commission</b> .....	9
<b>Enjeux et orientations stratégiques</b> .....	11
Le contexte .....	11
<b>Orientation 1</b> Réaliser, avec la collaboration des collègues, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité .....	14
<b>Orientation 2</b> S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial .....	16
<b>Orientation 3</b> Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance .....	18
<b>Orientation 4</b> Contribuer au maintien des capacités des collègues en matière d'évaluation .....	20
<b>Tableau schématique</b> .....	21



# Mot de la présidente

Ainsi que le prévoit la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q. 2000, c. 8, art. 8), j'ai l'honneur de vous présenter le plan stratégique de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour les années 2007 à 2011. Organisme public d'assurance qualité créé en 1993 et voué essentiellement au développement de la qualité, de la crédibilité et de la reconnaissance de l'enseignement collégial, la Commission a vu son utilité et sa pertinence réaffirmées en 2005 par le gouvernement du Québec sur la base de la recommandation faite par le Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement.

Ce plan est le résultat d'une démarche large et rigoureuse à laquelle ont été associés les collèges, autant les directions que leur personnel, les étudiants, les parents, les organismes, les groupes intéressés par l'enseignement collégial et le personnel de la Commission. En lien avec le *Plan stratégique 2005-2008* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et dans la perspective des priorités d'action que le gouvernement a fait connaître en 2004 dans son document *Briller parmi les meilleurs*, les orientations retenues font écho aux préoccupations des établissements collégiaux et s'inscrivent dans les tendances de l'évaluation en enseignement supérieur.

La Commission entend poursuivre l'évaluation de l'efficacité des composantes du système d'assurance qualité mis en place par chaque établissement, s'assurer du meilleur impact possible de ses recommandations au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial, témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à la reconnaissance de sa qualité et contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation.

Le Plan stratégique 2007-2011 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est le fruit de la réflexion de la Commission, de son personnel et de centaines de personnes issues des collèges qui ont participé aux consultations menées de même que de celle de différents organismes et groupes qui ont été associés à la démarche de la Commission. L'apport et la compétence de l'ensemble du personnel de la Commission et la collaboration des collèges seront des atouts essentiels pour relever les défis dont fait état notre plan. Ce plan constitue désormais notre référence.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', written in a cursive style.

Nicole Lafleur



# Vision, mission et valeurs

## Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est reconnue pour sa contribution spécifique au développement continu de la qualité, à la crédibilité et à la reconnaissance de l'enseignement collégial.

## Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant<sup>1</sup> dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel entendent privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

### *Impartialité*

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

### *Rigueur*

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

### *Respect*

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leurs diversités et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

### *Collaboration*

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

---

1. La loi constitutive de la Commission (L.R.Q., C-32.2) lui accorde une grande autonomie de fonctionnement quant au choix des évaluations qu'elle effectue, aux méthodes qu'elle adopte et à la périodicité des évaluations. En ce sens, la Commission est indépendante quant à ses orientations et à ses opérations. La Commission tient aussi à maintenir avec les établissements d'enseignement la distance nécessaire à la conduite d'évaluations impartiales et crédibles, tout comme elle entend préserver sa neutralité dans ses relations avec ses autres interlocuteurs. Tout au long du texte, le concept « d'indépendance de la Commission » doit s'interpréter à la lumière des précisions fournies ici.



# Activités et fonctionnement de la Commission

La Commission est composée de quatre membres (commissaires), dont une présidente, nommés par le gouvernement. Un secrétaire général en assume la direction administrative et une équipe d'employés, comprenant notamment des analystes, assiste la Commission dans ses opérations.

Les activités de la Commission découlent du rôle qui lui est confié par sa loi constitutive. Elles consistent à évaluer :

1. Pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales<sup>2</sup> :
  - les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et leur application ;
  - les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application ;
  - la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
  - les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.
2. Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :
  - la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien ; dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

L'évaluation des politiques institutionnelles, comme celle des plans stratégiques et des plans de réussite, repose sur l'analyse des documents adoptés par chacun des collèges.

Les autres opérations, par exemple l'évaluation d'un programme ou celle de l'application d'une politique, débutent par une autoévaluation réalisée par l'établissement. Un comité d'évaluation est ensuite institué : il est présidé par un commissaire et il est formé d'experts provenant des collèges et, le cas échéant, du milieu universitaire ou du milieu socio-économique, selon les évaluations. Après avoir analysé le rapport,

---

2. Il s'agit des 48 cégeps, des 23 établissements privés subventionnés, des 28 établissements privés non subventionnés et des 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

le comité effectue une visite à l'établissement pour compléter l'information et s'assurer de bien comprendre la situation. Ce comité d'évaluation propose son analyse à la Commission; celle-ci porte le jugement sur l'objet évalué. Un analyste de la Commission assiste le comité dès la préparation de la visite et il rédige les différentes versions du rapport qui sera adopté par la Commission. Le rapport d'évaluation est transmis au collège et au ministre, puis il est rendu public.

La Commission prend position exclusivement par les résultats des évaluations qu'elle conduit. La loi lui accorde essentiellement trois pouvoirs : celui de vérifier, celui de recommander et un pouvoir déclaratoire. La Commission peut faire des recommandations au ministre sur toute question relative à son mandat.

Elle doit également rendre compte publiquement de ses évaluations. À cette fin, les rapports d'évaluation produits pour chaque établissement sont disponibles sur son site Internet. De plus, la Commission publie un rapport synthèse à la fin de chaque opération d'évaluation et elle le rend public; ce rapport fait état de la situation d'ensemble et il peut contenir des recommandations s'adressant à l'ensemble des collèges, au ministre ou à toute autre partie concernée.

Enfin, dans son rapport annuel de gestion, la Commission fait état des avancées réalisées pendant l'année au regard du développement de la qualité à la suite de ses évaluations.

# Enjeux et orientations stratégiques

## Le contexte

Dans le cadre de sa planification stratégique, la Commission a tenu à faire le point sur l'impact de ses travaux depuis sa fondation en 1993. Elle souhaitait notamment connaître, pour chaque établissement et pour l'ensemble de ceux-ci, son effet sur le développement d'une culture de l'évaluation, sur le développement de la qualité de la formation offerte et, par son témoignage public, sur la reconnaissance et la crédibilité de l'enseignement collégial. Pour connaître l'opinion de ses principaux interlocuteurs à ce sujet, elle a réalisé une tournée des collèges, elle a utilisé des enquêtes par questionnaire et elle a tenu des rencontres avec divers organismes. La tournée des établissements d'enseignement collégial<sup>3</sup> a eu lieu à l'hiver 2006. Pendant cette même période, la Commission a aussi rencontré des représentants d'organismes concernés par l'enseignement collégial<sup>4</sup>. Elle a aussi consulté le personnel et les étudiants du collégial<sup>5</sup> ainsi que les personnes qui ont participé à ses opérations au cours des cinq dernières années<sup>6</sup>.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, que ce soit par leur planification stratégique ou autrement, les collèges analysent leur environnement afin d'en dégager des enjeux et des défis qui orientent leurs actions. Au cours de la tournée, et tel qu'en témoignent leurs plans, les collèges se sont dits préoccupés principalement par la réussite de leurs élèves. Les collèges se sont montrés soucieux des impacts de la démographie, notamment sur l'offre de programmes et sur leur capacité à soutenir le développement régional. Le personnel des collèges sera en renouvellement important au cours des cinq prochaines années et les collèges sont vigilants au regard des enjeux entourant le remplacement de leur personnel. Enfin, ils ont souvent exprimé leurs préoccupations concernant le développement de la formation continue compte tenu des besoins actuels et anticipés de qualification de la main-d'œuvre.

La rencontre avec la Commission de l'éducation, en mai 2006, a permis de constater que les parlementaires partagent les préoccupations des collèges et de la Commission. Ils ont de plus souligné leurs inquiétudes pour le faible recrutement de certains programmes à forte demande de diplômés par le marché du travail. Ils se sont

---

3. La Commission a visité 47 cégeps, 18 collèges privés subventionnés et 3 établissements gouvernementaux. Lors de ces visites, la Commission rencontrait la direction du collège et un groupe de personnes – habituellement des enseignants, des professionnels et des employés de soutien – identifiées par l'établissement.

4. La Commission a rencontré 15 organismes.

5. Les 3 058 répondants au questionnaire en ligne se répartissent selon les catégories suivantes : 54 % étudiant, 25 % enseignant, 11 % employé de soutien ; 5 % professionnel non enseignant, 3 % cadre, 2 % autre.

6. Parmi les répondants, 180 avaient participé à une ou plusieurs visites d'évaluation dans les établissements et 29 avaient été membre d'un comité consultatif. Les comités consultatifs assistent la Commission dans la détermination des orientations de chacune des opérations ainsi que dans le déroulement des opérations.

dits soucieux du processus d'orientation, de son lien avec la réussite et de la capacité des collèges à répondre aux besoins du marché du travail. Enfin, ils se sont interrogés sur l'impact du contexte actuel sur la cohérence du réseau et sur la capacité des établissements à travailler en collaboration.

La Commission a également procédé à une analyse de l'impact des recommandations qu'elle a adressées dans ses rapports aux établissements et dans ses rapports synthèses. Elle a aussi examiné le rôle et le fonctionnement d'agences internationales d'assurance qualité qui ont sensiblement la même mission que la sienne.

Ces travaux de consultation et d'analyse ont éclairé la Commission sur deux aspects importants, soit celui des principales préoccupations des intervenants en enseignement collégial au Québec et celui des tendances de l'évaluation en enseignement supérieur. Ils ont permis de dégager quatre enjeux d'où découle chacune des quatre orientations qui soutiennent la planification stratégique de la Commission pour les années 2007-2011, soit l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité; le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial; la crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence; la qualité des évaluations menées dans les collèges.

La première orientation vise les opérations d'évaluation de la Commission. Cette dernière entend poursuivre l'évaluation de l'efficacité des composantes du système d'assurance qualité mis en place par chaque établissement. Elle projette d'évaluer, entre autres choses, l'efficacité de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages qui permettent d'attester la validité des diplômes délivrés. Chaque cégep doit, depuis 2004, adopter un plan stratégique qui tient compte des enjeux et des problématiques qui lui sont propres. La Commission compte évaluer l'efficacité de ces plans incluant leur plan de réussite. L'efficacité des plans de réussite des établissements privés subventionnés sera évaluée au même moment. La Commission compte aussi s'assurer que chaque établissement se soit doté d'une politique d'évaluation des programmes de qualité et que tous en aient démontré l'efficacité si ce n'est pas encore fait.

La deuxième orientation, relative à l'impact des recommandations de la Commission, a été adoptée à la lumière des rencontres effectuées lors de la tournée des collèges. À cette occasion, les collèges ont reconnu les effets positifs de la Commission sur le développement d'une culture de l'évaluation et d'une expertise certaine en cette matière dans les établissements. Par contre, ils souhaiteraient que la Commission accroisse sa capacité à influencer les acteurs stratégiques de l'enseignement collégial afin de soutenir l'évolution de cet ordre d'enseignement. La Commission entend donc être vigilante quant au suivi apporté par chacun des collèges à ses recommandations et elle portera une attention particulière à l'importance accordée à ses positions dans les débats publics.

La troisième orientation concerne le témoignage public de la Commission. Déjà, l'existence d'un organisme d'assurance qualité au collégial est le signe de l'importance qui est portée à la qualité de cet ordre d'enseignement. De l'avis de plusieurs intervenants, le mandat et les résultats de la Commission doivent être mieux connus, notamment lorsqu'ils touchent l'état de situation pour l'ensemble du collégial de même que le fait que la Commission est un organisme similaire à ce qui existe ailleurs dans le monde pour assurer la qualité en enseignement supérieur.

Enfin, la quatrième orientation vise à soutenir les collègues dans une période où le renouvellement du personnel risque d'occasionner une perte de l'expertise en évaluation.

# Orientation 1

## *Enjeu*

*L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité*

Réaliser, avec la collaboration des collègues,  
des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer  
l'efficacité de leur système d'assurance qualité

## **Contexte**

Depuis 1993, les établissements d'enseignement collégial ont entrepris diverses opérations d'évaluation, dont un certain nombre à la demande de la Commission. Graduellement, ils ont développé leurs propres mécanismes internes pour assurer la qualité de la formation. La Commission reconnaît l'évolution des pratiques vers une approche intégrée de l'assurance qualité et elle en a tenu compte dans le choix des évaluations qu'elle réalisera au cours des prochaines années. Par ces évaluations, elle voudra à la fois continuer à promouvoir l'amélioration de la qualité et rendre compte de la qualité de la formation offerte dans les collèges. De plus, la Commission entend situer ses constats sur le réseau collégial à l'intérieur d'un contexte plus vaste, fidèle en cela aux intentions du Renouveau de l'enseignement collégial et aux intentions ministérielles d'« assurer aux jeunes et à l'ensemble de la population du Québec un enseignement collégial d'un calibre et d'une qualité qui leur permettent de se mesurer aux meilleurs standards de compétence<sup>7</sup>. »

La Commission a observé la capacité des collèges à assumer leurs responsabilités lors des évaluations antérieures, notamment lors de l'évaluation institutionnelle (2000-2004). Les prochaines opérations de la Commission seront en continuité avec celles déjà réalisées et elles permettront aux collèges de renforcer leur capacité à assurer la qualité de la formation et la valeur de la sanction des études.

Lors de la tournée réalisée à l'hiver 2006, les établissements ont fait part à la Commission des enjeux qui leur sont propres, notamment la réussite et la diplomation de leurs élèves. Les cégeps et la plupart des établissements privés subventionnés ont systématisé leurs efforts à l'intérieur des plans de réussite qui, dans le cas des cégeps, sont intégrés au plan stratégique depuis juillet 2004. Cette préoccupation envers la réussite est devenue une attente sociétale, exprimée notamment à l'intérieur du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du plan d'action gouvernemental *Briller parmi les meilleurs*. La Commission évaluera l'efficacité des plans stratégiques des cégeps, incluant leur plan de réussite, et celle des plans de réussite des collèges privés subventionnés.

---

7. MINISTÈRE de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE, *Des collèges pour le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle*, Québec, avril 1993, p. 13.

Enfin, dans les prochaines années, la Commission compte définir une nouvelle opération dont la réalisation à intervalles réguliers permettra d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité mis en place par chacun des établissements, selon ses particularités propres.

### Axes d'intervention, objectifs stratégiques et indicateurs

Axes d'intervention	Objectifs stratégiques	Indicateurs
1.1 Les opérations d'évaluation de la Commission	1.1.1 D'ici à la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfont aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes.	Nombre d'établissements ayant adopté une PIEP évaluée par la Commission. <sup>8</sup>
	1.1.2 Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation (politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et d'évaluation des apprentissages, plan de réussite, plan stratégique).	Évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA de chacun des 103 collèges. <sup>9</sup>  Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des 22 collèges privés subventionnés.  Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des 48 cégeps, incluant les plans de réussite.  Évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEP des 28 collèges privés non subventionnés.
	1.1.3 Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue.	Au plus tard en 2010, adoption par la Commission d'un document d'orientation et d'un cadre d'analyse.
1.2 La veille stratégique	1.2.1 Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international.	Au terme du plan, la veille stratégique aura été utilisée pour situer les objets d'évaluation dans le contexte canadien et international.

8. Présentement, dix-huit établissements n'ont pas encore adopté une politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

9. La Commission s'attend à recevoir les rapports d'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA en juin 2007. Elle compte recevoir ceux de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés au printemps 2009 et ceux de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps entre juin 2009 et décembre 2010, selon la date d'échéance du plan stratégique de chaque établissement. Enfin, elle prévoit recevoir les rapports d'évaluation de l'application de la PIEP des collèges privés non subventionnés au printemps 2011.

# Orientation 2

## *Enjeu*

### *Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial*

S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial

## **Contexte**

Lors de la tournée des collèges, la Commission a entendu plusieurs intervenants s'interroger sur les retombées de ses évaluations. Les interrogations étaient de deux ordres, soit l'impact sur l'établissement et celui sur l'enseignement collégial comme système.

À l'intérieur des établissements, l'impact des évaluations de la Commission dépend principalement du réinvestissement des compétences développées en évaluation et du suivi qui est donné aux actions proposées au terme de chacune des opérations d'évaluation. Les collèges ont largement donné des suites adéquates aux recommandations formulées lors des évaluations de programme réalisées dans les années antérieures<sup>10</sup>. Dans les prochaines années, la Commission portera une attention particulière aux suites satisfaisantes données selon l'échéance prévue et elle en tiendra compte dans une éventuelle révision du jugement initial.

L'évaluation institutionnelle, réalisée de 2000 à 2004, a permis à la Commission de porter un regard plus global sur chacun des établissements et d'en évaluer le fonctionnement. Les recommandations faites aux établissements dans le cadre de cette opération avaient souvent une portée plus large que celles formulées lors des évaluations de programme et les collèges ne pouvaient y donner suite aussi rapidement. Dans plusieurs cas, les cibles d'amélioration déterminées à ce moment-là ont trouvé écho dans le plan stratégique du cégep. La Commission estime que l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques sera l'occasion, pour les cégeps, d'évaluer les suites données à l'évaluation institutionnelle. Dans la même période, les collèges privés évalueront également le suivi qu'ils ont apporté à l'évaluation institutionnelle.

Quant aux retombées sur l'enseignement collégial, la Commission a étudié les modifications qui ont été apportées après la publication de ses rapports synthèses. Elle en conclut que, dans une bonne mesure, les situations qui ont donné lieu à

---

10. Des programmes qui ont reçu au moins une recommandation de la Commission, 83,5 % y ont donné des suites satisfaisantes. Pour l'ensemble des opérations d'évaluation de programme, 87 % des dossiers sont complétés, puisque certains programmes n'ont reçu aucune recommandation.

des recommandations dans un rapport synthèse ont été corrigées, particulièrement dans le cas des évaluations de programme. La Commission a l'intention de continuer à s'assurer que ses constats et recommandations sont pris en compte.

### Axes d'intervention, objectifs stratégiques et indicateurs

Axes d'intervention	Objectifs stratégiques	Indicateurs
2.1 L'impact des travaux de la Commission sur les collègues	2.1.1 Faire en sorte que les collègues donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant.	Proportion de recommandations faites aux collègues lors des évaluations auxquelles des suites satisfaisantes ont été apportées dans les délais.
	2.1.2 Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle.	Publication en 2011 d'un rapport portant sur les suites de l'évaluation institutionnelle.
2.2 L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial	2.2.1 S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses.	Inventaire des suites données par le ministre aux recommandations de la Commission.  Inventaire des suites données par les partenaires et autres interlocuteurs aux constats et recommandations de la Commission.

# Orientation 3

## *Enjeu*

*La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence*

Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance

## **Contexte**

Conformément à la loi qui la régit, la Commission doit rendre ses rapports publics. Elle s'est de plus donné expressément comme mission de témoigner de la qualité de l'enseignement collégial afin que toutes les parties intéressées soient bien informées.

Afin d'apprécier l'efficacité de son témoignage, la Commission a procédé à une vaste enquête auprès des élèves et du personnel des collèges du Québec au printemps 2006. Ceux-ci ont été invités à répondre au questionnaire disponible sur un site Internet. Un peu plus de 3 000 personnes l'ont fait, dont 54 % étaient des étudiants et 25 % des enseignants. Dans l'ensemble, les répondants ont dit connaître assez peu les travaux de la Commission. Chez les enseignants qui se consacrent exclusivement à l'enseignement (c'est-à-dire qui n'occupent pas de fonctions de coordination), 65 % ont dit connaître peu ou pas du tout les travaux que la Commission a menés dans leur propre collège. Le personnel de direction et les conseillers pédagogiques étaient plus nombreux à connaître la Commission et ses travaux; toutefois, les nombreux départs à la retraite et l'arrivée d'un nouveau personnel pourraient accentuer la situation. La Commission a donc l'intention de s'assurer que ses partenaires premiers connaissent ses travaux, son mode de fonctionnement et son utilité pour le développement et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial.

À l'extérieur du réseau collégial, il est probable qu'une très petite partie de la population québécoise connaisse la Commission. De même, il est plausible que plusieurs des partenaires du collégial ne connaissent pas la Commission et qu'ils n'aient pas pris connaissance des rapports qu'elle a publiés.

Lors des rencontres tenues dans le cadre de la tournée du printemps 2006, plusieurs participants ont exprimé le souhait que le mandat de la Commission soit mieux connu. Pour eux, l'existence d'un organisme d'assurance qualité au collégial constitue en soi une démonstration de leur engagement envers l'amélioration de la formation. De nombreux intervenants ont aussi suggéré de mieux cibler la diffusion des rapports synthèses de la Commission et ainsi assurer que les différents publics concernés connaissent les rapports, les conclusions et les résultats de la Commission.

La Commission est sensible à ces préoccupations et elle entend mieux faire connaître son rôle ainsi qu'accroître l'efficacité de son témoignage public. Elle a l'intention de centrer son témoignage sur la qualité et sur les progrès accomplis à cet égard dans le milieu collégial, notamment par ses rapports synthèses et ses rapports annuels de gestion. Des actions seront donc entreprises pour identifier les publics visés et les rejoindre avec les messages appropriés.

### Axes d'intervention, objectifs stratégiques et indicateurs

Axes d'intervention	Objectifs stratégiques	Indicateurs
3.1 La connaissance du mandat de la Commission	3.1.1 S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission.	Taux de connaissance du mandat de la Commission par les publics visés.
3.2 La connaissance des travaux de la Commission	3.2.1 S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission dans les établissements et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations.	<p>Nombre de personnes appartenant aux publics visés qui ont participé aux activités de présentation du rapport synthèse publié à la fin de chacune des opérations d'évaluation.</p> <p>Nombre de personnes appartenant aux publics visés qui ont demandé à recevoir copie d'un rapport synthèse.</p>

# Orientation 4

## *Enjeu*

### *La qualité des évaluations menées par les collègues*

## Contribuer au maintien des capacités des collègues en matière d'évaluation

### Contexte

Les évaluations conduites depuis 1993 ont amené le réseau collégial à développer une expertise importante en évaluation, mais ce savoir-faire peut varier selon les collègues. De plus, bien que plusieurs établissements puissent compter sur un personnel expérimenté, d'autres sont affectés par les nombreux mouvements de personnel dans le réseau et par les départs à la retraite. La perte d'expertise en évaluation peut affaiblir le maintien et l'amélioration de la qualité. La Commission estime qu'elle peut offrir à la relève un accompagnement en matière d'évaluation, tout en respectant l'autonomie des collègues et en maintenant la distance appropriée à l'exercice de son mandat.

En outre, dans plusieurs établissements, les intervenants rencontrés lors de la tournée ont exprimé le désir d'une collaboration soutenue avec la Commission, notamment quant à l'information transmise lors des opérations d'évaluation qu'elle demande.

La Commission juge qu'elle doit poursuivre son travail d'accompagnement des collègues dans leurs travaux d'évaluation. À cet égard, la Commission entend maintenir les activités de soutien existantes, dont les rencontres d'information et les contacts qu'elle entretient de façon régulière, notamment par le biais des analystes. Elle compte également apporter une attention particulière aux personnes nouvellement en poste et qui ont peu d'expérience dans l'évaluation ou qui connaissent peu la Commission et ses travaux. Tout en respectant l'autonomie des collègues, elle prévoit être l'instigatrice d'activités qui permettront aux établissements d'être plus familiers avec l'évaluation et de développer l'expertise qu'ils estiment nécessaire.

### Axes d'intervention, objectifs stratégiques et indicateurs

Axes d'intervention	Objectifs stratégiques	Indicateurs
4.1 L'accompagnement des collègues	4.1.1 Dans le respect de l'autonomie des collègues et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collègues l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission.	Taux de satisfaction des collègues quant à l'accompagnement offert.

# Tableau schématique

## Plan stratégique 2007-2011

### Mission

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

### Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est reconnue pour sa contribution spécifique au développement de la qualité, à la crédibilité et à la reconnaissance de la formation offerte dans les établissements d'enseignement collégial.

Enjeux	L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité	Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial	La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence	La qualité des évaluations menées par les collèges
Orientation	Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité	S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial	Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance	Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation
Axes d'intervention et objectifs	<p><i>Les opérations d'évaluation de la Commission</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● D'ici à la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes</li> <li>● Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation (politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et d'évaluation des apprentissages, plan de réussite, plan stratégique)</li> <li>● Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue</li> </ul> <p><i>La veille stratégique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international.</li> </ul>	<p><i>L'impact des travaux de la Commission sur les collèges</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant.</li> <li>● Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle</li> </ul> <p><i>L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses</li> </ul>	<p><i>La connaissance du mandat de la Commission</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission</li> </ul> <p><i>La connaissance des travaux de la Commission</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission dans les établissements et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations.</li> </ul>	<p><i>L'accompagnement des collèges</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collèges l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission</li> </ul>



*Commission  
d'évaluation  
de l'enseignement  
collégial*

Québec 

54-2410-558